REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DES PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

SECRETARIAT GENERAL

JOINT-FUNDING ROAD PROJECT UNIT

ADDITIF N° 012/A/MINTP/SG/CCPR-FC/SPM/APM/2026 DU 22 OCT 2026

À la Demande de Cotations N°077/DC/MINTP/SG/CPR-FC/CSPM-PFC/SPM2/APM/2026 pour la fourniture et installation du matériel informatique du PAST III et du PAT.

Référence du DC	Au lieu de	Lire PLUTÔT
ADC	**Consultation du Dossier de Demande de Cotation.** Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 4ème étage du bâtiment A de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à ETOUDI, au lieudit centre administratif, Porte 4/36., **Langue de l'Offre.** L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue **française ou anglaise**. **Date, heure et conditions de dépôt des offres** Les Offres doivent être déposées en **six (06) exemplaires (dont un (01) original et cinq (05) copies et ainsi compris la copie numérique)**, à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **15/10/2026**, à **10 heures,** heure locale. **Caution de soumission, frais d'achat du dossier** Il n'est pas prévu de caution de soumission, ni des frais d'achat de dossier conformément au Cadre de Passation des Marchés de la Banque	**Consultation du Dossier de Demande de Cotation.** Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 4ème étage du bâtiment A de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à ETOUDI, au lieudit centre administratif, Porte 4/36. **Langue de l'Offre** L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue **française ou anglaise ; la soumission par voie électronique n'est pas autorisée.** **Date, heure et conditions de dépôt des offres** Les Offres doivent être déposées en **six (06) exemplaires (dont un (01) original et cinq (05) copies et ainsi compris la copie numérique)**, à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le 12 NOV 2026, à **10 heures,** heure locale **à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 4ème étage du bâtiment A de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à ETOUDI, au lieudit centre administratif, Porte 4/36** **Caution de soumission, frais d'achat du dossier** Les frais d'acquisition du Dossier de Demande de Cotation (DDC) s'élèvent à **cinquante mille (50 000) francs CFA**. Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre une caution de

Référence du DC	Au lieu de	Lire PLUTÔT
		soumission d'un montant d'un million (1 000 000) de francs CFA, établie conformément au modèle prévu dans le Dossier de Demande de Cotation.
ANNEXE 2 : Formulaires de Cotation	*Une Garantie de bonne exécution est exigée pour la passation de marchés d'urgence.* ***NON APPLICABLE***	*Une de bonne exécution est exigée pour la passation de marchés d'urgence.* ***APPLICABLE***
Demande de cotation Point 16	**Validité des Cotations** Les Cotations seront valides jusqu'à 90 jours après la date limite de leur soumission.	Validité des Cotations Les Cotations seront valides jusqu'à 120 jours après la date limite de leur soumission.
Annexe 1 : Besoins de l'acheteur - 1.3 : Liste des services connexes et calendrier /Article n°S11	Garantie constructeur et service après-vente sur site : maintenance corrective, remplacement des pièces et équipements défectueux, avec délai d'intervention maximal de 48 heures ouvrées après notification : Pendant douze (12) mois à compter de la date de Réception provisoire	Garantie constructeur et service après-vente sur site : maintenance corrective, remplacement des pièces et équipements défectueux, avec délai d'intervention maximal de 48 heures ouvrées après notification : **Pendant six (06) mois à compter de la date de Réception provisoire**
Annexe 1 : Besoins de l'acheteur - 1.3 : Liste des services connexes et calendrier /Article n°S12	Assistance technique à distance (téléphone/courriel) et visites de maintenance préventive semestrielles pendant la période de garantie : Aux 6e et 12e mois suivant la Réception provisoire	Assistance technique à distance (téléphone/courriel) et visites de maintenance préventive trimestrielles pendant la période de garantie : **Aux 3e , 6e 9e et 12e mois suivant la Réception provisoire**
Demande de cotation Point 15	**Autorisation du fabricant** Un fournisseur qui ne fabrique pas ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre de fournir doit soumettre une autorisation du fabricant en utilisant le formulaire inclus dans cette DC pour démontrer qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures à fournir ces marchandises dans le pays de l'Acheteur.	Autorisation du fabricant Un fournisseur qui ne fabrique pas ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre de fournir doit soumettre une autorisation du fabricant **EXCLUSIVEMENT POUR LE SCANNER PROFESSIONNEL** en utilisant le formulaire inclus dans cette DC pour démontrer qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures à fournir ces marchandises dans le pays de l'Acheteur.

Le reste sans changement.

Fait à Yaoundé, le 22 OCT 2026

Le Ministre des Travaux Publics
(Maître d'Ouvrage / Autorité Contractante)

Emmanuel NGANOU D.